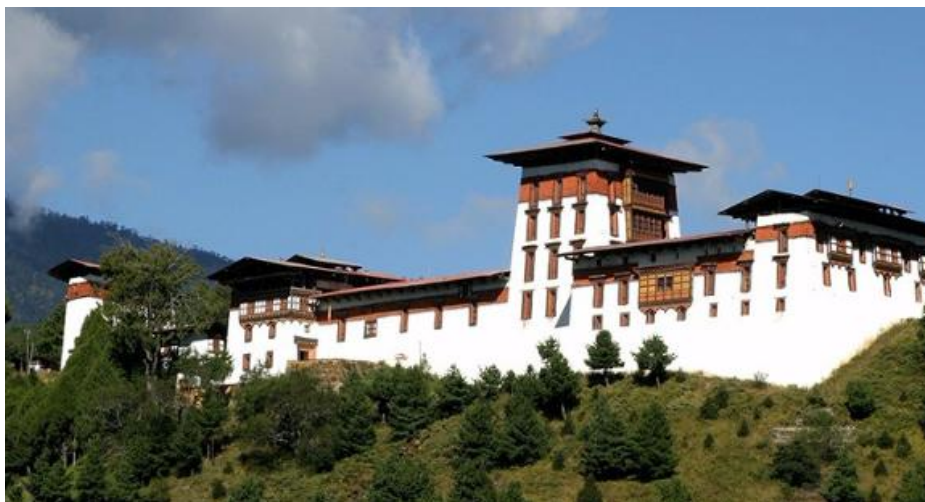


Trek culturel de Bumthang



Jours:	3
Prix:	610 USD Vol international non inclus
Confort:	★★★★★
Difficulté:	★★★☆☆
◆ Aventure, exploration et expédition ◆ Trekking ◆ Randonnée ◆ Montagnes	

Il s'agit d'une randonnée de trois jours, assez facile, qui nous conduit à travers de belles vallées et des rivières riches en truites. Bumthang est connu comme le « cœur culturel » du Bhoutan, renfermant plusieurs temples antiques à découvrir lors du trek. En plus des nombreux Lhakhangs, nous profitons de notre aventure pour visiter quelques petits villages, où nous nous arrêterons de temps à autre pour faire le plein d'énergie. Le seul parcours de la randonnée qui s'avère un brin difficile est l'ascension de 500 m au passage Pephe La. Le meilleur moment pour réaliser ce trek reste le printemps et l'automne.

Jour 1. Trek jusqu'à la rivière de Chamkhar Chu connue pour ses truites



Toktu Zampa 📍
12km - ⌚ 4h 40m
Ngang Lhakhang 📍

Toktu Zampa - Ngang Lhakhang

- Toktu Zampa - Ngang Lhakhang

Montée : 170 m, altitude du camp : 2 800 m

Le parcours longe la rivière Chamkhar Chu, réputée pour ses nombreuses truites. Nous nous arrêtons au temple de Thangbi Lhakhang pour le déjeuner. De là commence la randonnée dans le Ngang Yul, qui signifie littéralement « la terre du Cygne », abritant en son centre, le temple Ngang Lhakhang. La vallée était autrefois peuplée de cygnes, d'où son appellation.

🍴 Déjeuner	Préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Camping

Jour 2. Trek jusqu'au point le plus élevé du circuit : Phephe La (3 360 m)



Ngang Lhakhang 📍
16km - ⌚ 6h
Tahung 📍

Ngang Lhakhang - Tahung

- Ngang Lhakhang - Tahung

Montée : 750 m, descente : 670 m, altitude du camp : 2 720 m

Nous débutons la randonnée dans les prés verdoyants, avec une vue panoramique sur toute la vallée en contrebas. Puis, nous montons progressivement à Phephe La (3 360 m), le point le plus élevé du parcours. L'itinéraire traverse de luxuriantes zones forestières où nous réalisons expressément des arrêts fréquents pour profiter de la beauté naturelle de l'environnement. La descente dessert une vaste étendue de vallée. Parmi les nombreux sites de camping, nous choisissons celui qui se situe à l'arrière du village de Tahung.

☕ Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
🍴 Déjeuner	Préparé par l'équipe

Jour 3. Fin du trek au palais d'Ugyencholing



Tahung 📍
16km - ⌚ 5h
Mesithang 📍
🚗 10km - ⌚ 20m
Bumthang 📍

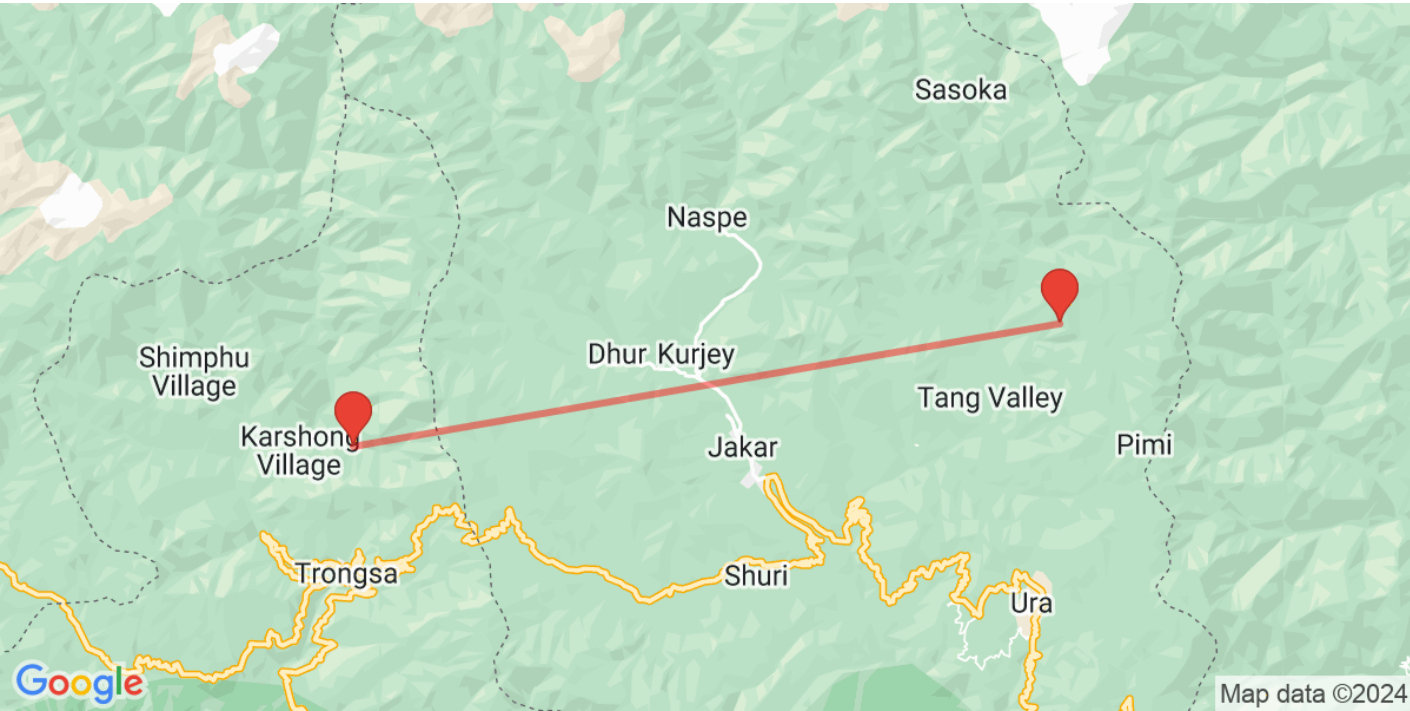
Tahung - Mesithang

- Tahung - Mesithang

Descente : 230 m

Après le petit-déjeuner, nous entamons notre escapade en traversant la rivière Tang Chu, un autre plan d'eau rempli de truites. Sur le rivage se dresse le Lhakhang de Tang Rinpoche. Nous visitons le lac de Mebar Tsho (ou lac de feu), puis reprenons notre chemin jusqu'au palais de Tang Ugyencholing. De là, nous atteindrons bientôt la route où notre chauffeur nous attend. Celui-ci va nous déposer à l'hôtel situé à Bumthang.

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

1-1	2-2	3-10
690 USD	640 USD	610 USD

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.